

Autorisation de conduite R486 — PEMP (nacelles élévatrices)

Autorisation de conduite — document du 24/09/2026

7 h / 1 jour

1 à 6 stagiaires

Présentiel

Sans niveau de qualification

Recyclage tous les 60 mois

Présentation

Conducteurs de plateformes élévatrices mobiles de personnes (catégories A et B). Amplitude 9 h 00 → 17 h 00.
Recommandation CNAM R486.

Objectifs

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour conduire et manoeuvrer en toute sécurité de la grue mobile dans la configuration de travail, conformément au Code du Travail et aux recommandations de la Sécurité Sociale. Permettre ainsi à l'employeur de délivrer une Autorisation de conduite interne, valable sur le site de travail.

Public concerné

Toutes personnes ayant à conduire des plates-formes Élévatrices mobiles de Personnes.

Prérequis

Aptitude médicale à la conduite et au travail en hauteur.

Déroulé pédagogique

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
Journée unique (7 h) — Théorie, pratique et tests d'évaluation			
8 h 30	Accueil – cadre et attentes	Objectifs, déroulé, R486	Interrogative
8 h 50	OO1 – Réglementation et acteurs	Situer l'autorisation de conduite et les responsabilités	Interro. + expo. brève
9 h 20	OO2 – Technologie et catégories A / B	Connaître les organes et les catégories de PEMP	Expo. brève + active
10 h 00	— Pause —		
10 h 15	OO3 – Stabilité, environnement et EPI antichute	Analyser le sol / dévers / obstacles et utiliser le harnais	Interro. + démonstrative
11 h 00	OO4 – Règles de sécurité et procédure de secours	Connaître la circulation, la co-activité et la récupération	Expo. brève + active
12 h 00	— Déjeuner —		
13 h 00	OO5 – Prise en main et travail en hauteur (pratique)	Vérifier, se positionner et manoeuvrer la nacelle en sécurité	Démonstrative + mise en situation
14 h 30	— Pause —		
14 h 45	OO6 – Situations particulières et secours (pratique)	Gérer dévers / obstacles et mettre en œuvre la récupération	Mise en situation

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
15 h 15	ÉPREUVES – Test théorique (QCM)	Passer le test théorique RR486	Mise en situation
15 h 45	ÉPREUVES – Test pratique par catégorie	Passer le test pratique RR486	Mise en situation
16 h 15	Bilan & clôture	Résultats, autorisation de conduite par l'employeur (5 ans)	Interrogative
16 h 30	— Fin de la formation —		

Maintien des connaissances

Avant la fin de la période de validité de **60 mois**, l'apprenant doit suivre une session de **Autorisation de conduite R486 — PEMP (nacelles élévatrices)**.

Méthodes et moyens mobilisés

Une pédagogie active et sécurisée :

Positionnement initial : La session débute par un questionnaire de 5 questions permettant d'évaluer vos connaissances préalables sur les règles de sécurité en hauteur et d'adapter les exercices de manipulation à votre expérience.

Contrôle continu : Le formateur assure un suivi constant de la compréhension par un questionnement interactif (méthode interrogative). Ce dispositif permet d'ajuster le rythme, de corriger les postures de conduite en temps réel et de garantir la sécurité lors des manœuvres d'élévation.

Apports théoriques et pratiques : La formation alterne entre l'étude de la réglementation (responsabilités, catégories A et B) et des exercices pratiques intensifs : mise en œuvre de la PEMP, déplacements, élévation et manœuvres de précision en situation réelle.

Moyens techniques et outils :

Matériel pédagogique : Utilisation d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur et de tablettes tactiles. Les stagiaires bénéficient des supports de cours Mémoformat, conformes aux dernières exigences réglementaires.

Logistique Intra-entreprise : Pour les sessions dans vos locaux, une aire de circulation sécurisée ainsi que la ou les nacelle(s) correspondant aux catégories visées (1A, 1B, 3A, 3B) doivent être mises à disposition, accompagnées des EPI (harnais, casque, etc.) pour chaque participant.

Méthodes d'évaluation

Partie théorique : Réussite à un test QCM de 40 questions portant sur la réglementation, la technologie des PEMP et les consignes de sécurité.

Partie pratique : Évaluation sommative lors d'un examen de conduite et de manipulation (parcours au sol, positionnement sous une zone de travail, élévation, descente de secours).

QCM de positionnement à l'entrée en formation (5 questions) et QCM d'évaluation des acquis en fin de formation (8 questions). Réussite à partir de 70 % de bonnes réponses.

Validation des acquis

Délivrance : Attestation + autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Intervenant

Formateur en Autorisation de Conduite spécialisé en R486.

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail — La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire

Modalités et délai d'accès

Formation intra-entreprise sur demande, après analyse des besoins et signature de la convention. Délai d'accès : sous 15 jours à réception de la convention signée, selon les disponibilités du planning. En inter-entreprises : inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, dans la limite des places disponibles.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée en amont, lors de l'analyse des besoins, afin d'adapter les modalités pédagogiques, le rythme, les supports ou les épreuves pratiques. Contactez notre référent handicap : Stéphane Sabatier — info@starter-formation.com — 09 80 49 37 71.

Note de la formation

★★★★★ **4,6/5** 91,2 % de satisfaction globale **100 % de réussite** aux évaluations

Atteinte des objectifs 88,8 %

Qualité du contenu 89,6 %

Pédagogie 91,6 %

Qualité de l'intervenant 94,8 %

Moyenne des sessions évaluées de janvier 2025 à juillet 2026 · Source : évaluations de satisfaction des stagiaires (export du logiciel de gestion) · Mis à jour le 19/07/2026

STARTER FORMATION — 26 rue des Fayettes, 69400 Villefranche-sur-Saône — SIRET 801 302 548 00046 — APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 13227 69 auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.